

ARRETE 2026 - T011

Le Maire de la Commune de SAINT GENEST MALIFAUX,

VU le Code des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 131.3 et L 131.4 ;

VU le Code de la Route ;

CONSIDERANT la demande du 12 février 2026 de l'entreprise TREMA – 880 Chemin de Laprat, Le Crouzet 43140 SAINT DIDIER EN VELAY, représentée par Madame MARCOUX Laurence ;

CONSIDERANT qu'il appartient à l'autorité municipale de prendre les mesures nécessaires en vue d'assurer la sécurité des personnes à l'occasion **des travaux de raccordement ENEDIS au 11 rue du Violet 42660 Saint-Genest-Malifaux ;**

A R R E T E :

Article 1^{er} : Circulation

La circulation sera alternée au niveau du 11 rue du Violet **du lundi 16 février 2026 au lundi 16 mars 2026.**

Article 2 : Une signalisation adéquate ainsi qu'une pré-signalisation seront installées de part et d'autre des travaux.

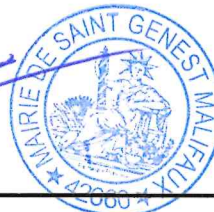
Article 3 : Ces signalisations seront mises en place et maintenues par l'entreprise TREMA pendant toute la durée des travaux.

Article 4 : L'entreprise TREMA, Monsieur le Responsable des Services Techniques, Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie de SAINT-GENEST-MALIFAUX sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'application du présent arrêté.

Article 5 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de LYON, dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Fait à SAINT GENEST MALIFAUX, le 12 février 2026

Le Maire
Vincent DUCREUX



Mairie

1 place de l'Hôtel de Ville - 42660 SAINT GENEST MALIFAUX

Tél. : 04 77 51 20 01

Mail : mairie@st-genest-malifaux.fr - Internet : www.st-genest-malifaux.fr